



**Pour les associations d'athlètes**

**Entraînements** : (Nom des entraîneurs, jours et heures d'entraînement)

Natation : \_\_\_\_\_

Vélo : \_\_\_\_\_

Course à pied : \_\_\_\_\_

**Pour les associations qui organisent des épreuves**

**Date, lieu et type d'épreuve** (Promo - Sprint - ...) :

-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----

**ATTENTION:** Pour que l'épreuve soit reconnue, il est impératif que les formalités administratives et financières de reconnaissance de l'association soient réglées avant le 15 janvier 2017.

**Remarques**

1. Chaque administrateur dont le nom est repris au recto doit **obligatoirement** être affilié à la LBFTD, soit comme « non compétiteur » (licence administrative), soit comme athlète.
2. Une fiche « Inscription d'une épreuve aux circuits LBFTD » et une fiche « Assurance d'une épreuve reconnue » doivent être remplies pour **chaque** épreuve organisée.
3. Art 56 des statuts : Fournir en plus de la présente fiche, un document, certifié exact, et reprenant la composition de l'organe de gestion du club élu par les membres du club en ordre d'affiliation. **Un des membres de cet organe de gestion doit être titulaire d'une licence internationale.**

**Une fois le compte du club créé dans IClub, la composition du comité et le paiement des licences devront être fait dans la semaine.**